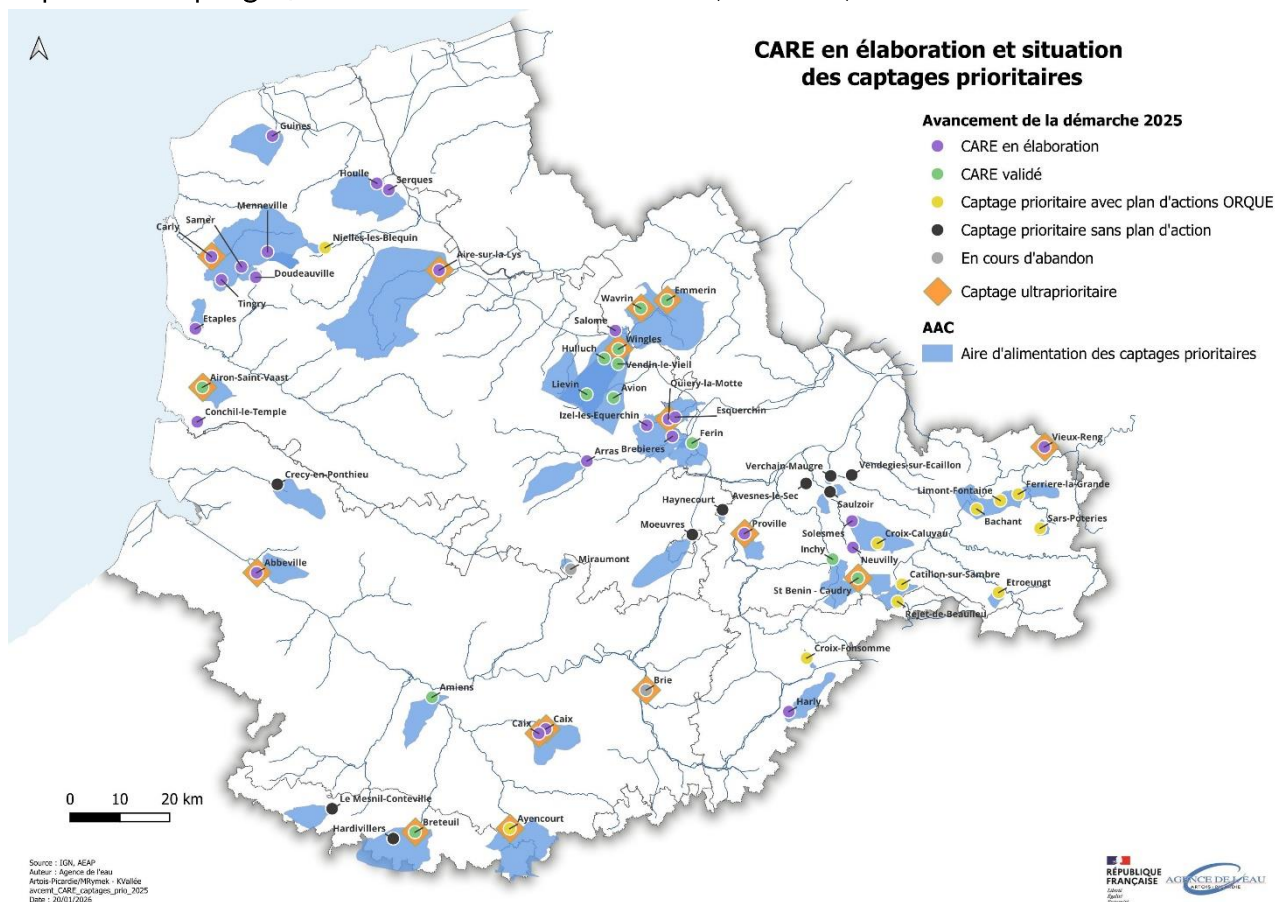


1. Contexte et objectifs

La protection durable des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable constitue un enjeu majeur pour les territoires du bassin Artois-Picardie, dans un contexte marqué par les effets du changement climatique, la dégradation des masses d'eau souterraines, ainsi que la nécessité d'adapter les systèmes agricoles aux enjeux environnementaux et économiques.

Dans ce cadre, les collectivités compétentes en matière d'eau potable élaborent et mettent en œuvre des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) à l'échelle des Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Ces démarches territoriales visent à construire, avec les acteurs locaux, des trajectoires d'évolution permettant de réduire durablement les pressions exercées sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux nitrates et aux produits phytopharmaceutiques.

Au 1^{er} juillet 2026, 8 CARE, concernant 13 captages, ont été signés et sont en cours de déploiement sous la responsabilité de la collectivité PRPDE. 17 projets de contrats, pour 25 captages, sont en cours d'élaboration. (Cf. carte).



Les CARE reposent sur une approche intégrée combinant :

- La mobilisation des acteurs du territoire ;
- L'accompagnement des évolutions de pratiques agricoles ;
- Le développement de systèmes de production plus résilients ;
- L'émergence de débouchés et de filières compatibles avec les enjeux de protection de la ressource ;
- Et plus largement la recherche de solutions conciliant performance économique des exploitations agricoles et préservation de la qualité de l'eau.

Certaines actions identifiées dans les CARE peuvent être directement portées par les collectivités ou leurs prestataires. D'autres relèvent en revanche de l'initiative d'acteurs économiques, agricoles, associatifs ou territoriaux susceptibles de proposer et de mettre en œuvre des projets contribuant aux objectifs environnementaux du contrat.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise ainsi à favoriser l'émergence, l'identification et la mise en relation de partenaires et de projets susceptibles de contribuer aux objectifs des CARE, notamment en matière :

- D'évolution des systèmes agricoles ;
- De structuration de filières à bas niveau d'intrants ;
- De diversification des productions ;
- D'accompagnement collectif des agriculteurs ;
- D'innovation territoriale ;
- Et de valorisation économique de pratiques favorables à la ressource en eau.

Les projets proposés dans le cadre du présent AMI demeurent portés et mis en œuvre sous la responsabilité de leurs porteurs respectifs. Ils pourront, le cas échéant, solliciter un accompagnement financier dans le cadre des dispositifs d'intervention en vigueur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

2. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le présent AMI vise à **accompagner les collectivités** souhaitant mobiliser des partenaires, porteurs de projet, pour l'élaboration et / ou la mise en œuvre d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs du volet agricole de leur CARE.

L'AMI constitue un moyen permettant :

- D'identifier des acteurs compétents et volontaires,
- De faire émerger des solutions adaptées aux enjeux du territoire. Les projets pourront, le cas échéant, solliciter un accompagnement financier dans le cadre des dispositions prévues dans le programme d'intervention de l'agence de l'eau Artois Picardie.

3. Rôles et responsabilités

La collectivité porteuse aura la charge de :

- Identifier les axes du programme d'action de son CARE pour lesquels elle souhaite une proposition de partenariat via cet AMI ;
- Formaliser la demande auprès de l'Agence,
- Participer à la procédure d'examen des propositions de partenariat avec l'Agence et le cas échéant intégrer les partenaires identifiés dans de suivi de son plan d'action.

L'Agence de l'eau s'engagera à :

- Participer à l'analyse permettant d'identifier les partenariats pertinents susceptibles d'être accompagnés,
- Assurer, selon les règles de son 12^{ème} programme d'intervention, l'instruction des demandes de participations financières présentés par les partenaires en capacité de mettre en œuvre des projets contribuant aux objectifs du contrat CARE.

Comité d'analyse

- Il sera composé de l'agence et d'un représentant de chaque collectivité porteuse d'un CARE ou d'un projet de CARE.
- Le représentant des collectivités pourra se faire assister par un conseil assurant des fonctions d'assistant à maitre d'ouvrage.
- L'agence de l'eau assurera le secrétariat du comité d'analyse.

Le Comité d'analyse examinera la cohérence des propositions avec les objectifs du CARE et identifiera les initiatives susceptibles de contribuer aux objectifs définis territorialement.

4. Présentation des enjeux

En annexe au présent document les personnes intéressés pourront consulter :

- Le contrat CARE des collectivités participant à l'AMI,
- Un tableau dressant la liste des actions du contrat CARE et identifiant celles pour lesquelles un partenariat est recherché
- Les fiches descriptives des actions pour lesquelles un partenaire est recherché.
- Pour les AAC pour lesquelles le contrat d'action est en cours d'élaboration : une note de contexte établie par la collectivité pilote et l'identification de ses recherches de partenariat.

5. Publication de l'AMI

Le présent AMI est publié sur le site de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les collectivités associées à l'AMI peuvent librement le publier sur leur site ou s'en faire le relais par tous les moyens qu'elles souhaitent mobiliser.

Les candidatures sont attendues pour le 2 novembre 2026.

Elles seront à transmettre par mail aux adresses suivantes :

l.tournant@eau-artois-picardie.fr

a.florin@eau-artois-picardie.fr

Les candidatures seront également à adresser dans les mêmes délais à la personne relevant du territoire sur lequel le candidat se propose d'être partenaire et de porter des actions.

6. Phase de candidature

Les candidats transmettent un dossier par voie numérique à la collectivité et à l'Agence, comprenant :

- Une présentation de la structure,
- Leur compréhension des enjeux du territoire,
- La méthodologie proposée,
- Les moyens mobilisés et les partenariats envisagés éventuellement,
- Le budget prévisionnel.

 **L'objectif étant de démontrer l'intérêt et la pertinence de la proposition de partenariat et du projet.**

Les candidats pourront proposer des projets qui s'inscrivent dans plusieurs CARE ou qui répondent aux enjeux de plusieurs CARE, comme les projets filières.

7. Analyse et sélection

Les candidatures sont évaluées selon :

- La pertinence et la qualité du projet,
- Son adéquation aux objectifs,
- Sa faisabilité technique,
- Son intégration au CARE,
- Sa cohérence avec les dynamiques territoriales,
- Son caractère innovant,
- Le montant global de la proposition,
- Sa cohérence avec les priorités du CARE.

 **L'objectif étant d'identifier les acteurs les plus en capacité de répondre aux enjeux du territoire**

8. Phase d'échanges complémentaires (le cas échéant)

Des échanges techniques pourront être organisés afin de préciser les modalités de mise en œuvre et l'articulation avec les objectifs du territoire.

9. Désignation des projets susceptibles d'être accompagnés

Les projets identifiés comme pouvant contribuer aux objectifs du CARE sont désignés conjointement par la collectivité et l'Agence.

Les projets peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un financement dans le cadre du programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

La désignation d'un projet dans le cadre de l'AMI ne valant pas accord de financement, une demande de financement (DPF) devra être déposée à l'Agence de l'eau via la plateforme dédiée (RIVAGE), accompagnée des éléments nécessaires :

- Budget détaillé,
- Mémo du projet,
- Et des formulaires nécessaires :
 - **Tableau cout jour,**
 - **Tableau suivi de projet,**
 - **Tableau suivi des indicateurs,**
 - **.../...**

Thématiques des besoins recensés ouvrant droit à l'AMI

Annexe	Territoire	Actions à la recherche de partenaire(s)	Référence de la Fiche Descriptive à consulter	CARE validé et annexé
AMI-2026-annexe_001 - CARE Nord Audomarois	CARE Nord Audomarois	1) Le SED et la CAPSO recherchent un partenaire susceptible de proposer et porter un projet visant à accompagner l'émergence et/ou la structuration d'une ou plusieurs filières à bas niveau d'intrants sur l'AAC du Nord Audomarois.	FD-SED_CAPSO-CARE_AAC_Nord_Audomarois	Non
		2) Recherche d'un partenaire en capacité de proposer et mettre en œuvre un programme collectif d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants agricoles visant à favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire.		
AMI-2026-annexe_002- CARE Caix 1 et 3	CARE Caix 1 et 3	A venir		
AMI-2026-annexe_003 – CARE Abbeville	CARE du captage d'Abbeville	A venir		

AMI-2026-annexe_004 – CARE Vendeuil Caply	CARE de Vendeuil Caply	A venir		
AMI-2026-annexe_005 - CARE Vieux-Reng	CARE Vieux Reng	A venir		
AMI-2026-annexe_006 – CARE VICTORINE AUTIER	CARE de Victorine Autier	1) Agir pour le maintien des élevages locaux	FD-Amiens_Métropole- CARE_Victorine_Autier	Oui
		2) Augmenter les surfaces en Cultures à Bas Niveau d'Impact		
		3) Réduire le lessivage de produits phytosanitaires et de nitrates		
		4) Planter des haies pour limiter le lessivage des intrants		
AMI-2026-annexe_007 – CARE Harly	CARE de Harly	A venir		